AR Prefecture

006-210600540-20220325-28-DE Reçu le 29/03/2022 Publié le 29/03/2022

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°028/2022

OBJET: RESSOURCES HUMAINES: Amicale du personnel - Convention d'objectifs

L'an deux mille vingt-deux, le 25 du mois de mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 18 mars 2022

PRESENTS: Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /Serge DIGANI / Christine DECORDIER /Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Véronique MINISCLOUX

ABSENTS REPRESENTES: Catherine DINI par Sophie ESPOSITO, Bouabdallah LAFTAS par Jean-Christophe CENAZANDOTI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Michaël TRUCCHI par Romain BIANCHI/ Nathalie DIGANI par Sege DIGANI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS: Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO/Philippe JANIN/Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,

Vu l'adhésion au CESAN lequel sert aux agents des prestations sociales

Considérant la nécessité de fixer les conditions d'utilisation des crédits publics transférés à l'Amicale du personnel

Considérant l'utilité de proposer des actions de lien social (repas de fin d'année, animations diverses permettant aux agents de la commune de se rencontrer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

De valider la Convention d'objectifs présentée

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents: 17 Votants: 23 Absents: 4 Contre: Abstentions: 0 Pour: 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDEL

Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/03/2022

Affichage en mairie le : 30/03/2022